

WHA23.15 Affectation de crédits au fonds immobilier

La Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le montant qui devrait présentement être affecté au fonds immobilier,¹

1. DÉCIDE d'affecter au fonds immobilier un montant de US \$3 000 000; et
2. DÉCIDE en outre que cette affectation sera financée au moyen des sommes suivantes:
 - US \$1 333 665 provenant des recettes diverses disponibles au 31 décembre 1969;
 - US \$ 537 921 provenant des liquidités accumulées au compte d'attente de l'Assemblée au 30 avril 1970;
 - US \$1 128 414 provenant de l'excédent de la partie II du fonds de roulement au 1^{er} janvier 1971.